


 ÉDITION
2016

Concours Ma ville fleurie

Veillez trouver ci-dessous la liste des noms des rues sélectionnées par le Comité consultatif d'embellissement du paysage de la Ville de Lévis dans le cadre de l'édition 2016 du concours *Ma ville fleurie*.

DESJARDINS

Lévis

Albert-Dumouchel, rue
André-Laurendeau, rue
Antoine-Boutin, rue
Artificier, rue de l'
Baron, rue
Beaudelaire, rue
Blouin, rue
Caldwell, rue
Carrefour, rue du
Chanoine-Blais, rue du
Charles-Bilodeau, rue
Corail, rue du
D'Aubigny, rue
Diamants, rue des
F.-X.-Lemieux, Carré
Forgues, rue
François-Bissot, rue
Georges-Ramsay, rue
Guenette, rue
Hypolite-Bernier, rue
J.-A.-Vallée, rue
Louis-Boisvert, rue
Louise-Carrier, rue
Marine, rue de la
Masse, rue
Melville, rue
Molière, rue
Montaigne, rue
Normandie, rue de
Ozias-Leduc, rue
Papineau, rue
Pelletier, rue
Philippe-Panneton, rue
Potier, rue du
Puccini, rue
Saint-Étienne, rue
Saint-Henri, rue
Saint-Luc, rue
Saint-Thomas, rue
Sorbiers, rue des
Sureaux, rue des
Trèfles, rue des
Victoria, rue
Virgil-Ouellet, rue

Pintendre

Antoine-Plamondon, rue
Joseph-Lambert, rue
Lamontagne, rue
Nîmes, rue de
Pintendre, Chemin
Robertson, rue

CHAUDIÈRE-OUEST

Saint-Étienne-de-lauzon

Beauchamp, rue
Beausoleil, rue
Boudreau, rue
Caille, rue de la
Cigales, rue des
Colombelles, rue de
Doyle, rue
Jardins, rue des
Laure-Anna, rue
Lin, rue du
Petite-Ourse, rue de la
Trembles, rue des

Saint-Rédempteur

Bourgeois, rue du
Hirondelles, rue des
Joly, rue de
Mailly, rue
Pivoines, rue des
Soleils, rue des
Tremblay, rue
Tulipes, rue des

Saint-Nicolas

Alice-Parizeau, rue
Aquifère, rue de l'
Aubin, chemin
Boutons-d'Or, rue des
Bruants, rue de
Canopée, rue de la
Chevaliers, rue des
Clairière, rue de la
Commodore, rue du
Craig, chemin
Diogène-Chatigny, rue
Émond, rue
Érablière, rue de l'
Escale, rue de l'
Flore, rue de la
Fribourg, rue de
Geais, rue des
Harfangs, rue des
Honfleur, rue de
Jacques-Beaufort, rue
Jamin, rue
Landry, rue
Maubèches, rue des
Mésanges, rue des
Mille-Écorces, chemin des
Nancy, rue de
Orioles, rue des
Parc, rue du
Picardie, rue de
Ramilles, rue des

CHAUDIÈRE-EST

Charny

Amarantes, rue des
Cascades, rue des
Eau-Vive, avenue de l'
Écume, rue de l'
Éperviers, rue des
Giroflées, rue des
Harmonie, rue de l'
Liseron, rue du
Mainates, rue des
Marée, rue de la
Refrain, rue du

Saint-Romuald

Bernardine, rue
Cavalière, Allée
Diana, rue
Édouard-Curodeau, rue
Glaces, rue des
Grandes-Prairies, rue des
Joseph-Garant, rue
Labrie, rue
Lionel-Langlois, rue
Louis-Nolin, rue
Mère-Lutgarde, rue
Paul-Émile-Dubé, rue
Saint-Albert, rue
Saint-Olivier, rue
Vieux-Moulin, rue du
Villeneuve, rue

Saint-Jean-Chrysostome

André-Gérin-Lajoie, rue
Berger, rue du
Bocage, rue du
Brûlis, rue du
Cannelle, rue de la
Capri, rue de
Coulée, rue de la
Duperron, rue
Éphémères, rue des
Goerges-Cantin, Carré
La Grande, rue de
Marc-Aurèle-Fortin, rue
Mica, rue du
Pellan, rue
Rive, rue de la
Suzor-Côté, rue

Sainte-Hélène-de-Breakeyville

Bon-Air, Place
Camarine, rue de la
Champfleury, rue
Estacades, rue des
Gouverneur, rue des
John-Breakey, rue
Michel-Bégin, rue

Les noms de rues utilisés sont ceux établis depuis l'entrée en vigueur de l'uniformisation des adresses.

Cet été, embarquez !

Les Dimanches marins au Lieu historique national du chantier A.C. Davie
Conférences-causeries

Le 31 juillet 13 h 30, *Lever l'ancre et naviguer sur les eaux du monde* par Barbara Pouliot
16 h, *Un départ de paquebots estival* avec Gilles Jobidon

Visites libres et guidées du mardi au dimanche de 10 h à 17 h.
Consultez la programmation détaillée www.acdavie.com
6210, rue St Laurent | 418 838-8202



GRANDS ÉVÉNEMENTS CIRCULATION



Lors de grands événements, la Direction du service de police se réserve le droit d'apporter des modifications à la circulation habituelle. Le cas échéant, une signalisation appropriée est mise en place. Voici des événements qui auront prochainement un effet sur la circulation :

Festivent – Du 3 au 7 août 2016 – Du 3 au 7 août 2016

Information : www.festivent.net

Les Grands Feux Loto-Québec – Du 6 au 24 août 2016

Information : www.lesgrandsfeux.com

Info fermeture de rues : ville.levis.qc.ca/circulation

Pour suivre l'actualité de votre ville (avis de faire bouillir l'eau, fermetures de rues, etc.),
abonnez-vous aux alertes de contenu au ville.levis.qc.ca/alertes
ou à la page Twitter au twitter.com/villedelevis.

Pour connaître tous les événements qui se tiennent sur le territoire lévisien : visitezlevis.com

Collecte des matières résiduelles

Info-collecte :  418 835-8225

Les structures de paniers de basket-ball nuisent à la collecte des matières résiduelles



Les structures sur lesquelles sont installés les paniers de basket-ball nuisent à la circulation et peuvent être une source d'accidents. Lors de la **collecte des matières résiduelles**, ils constituent des obstacles qui entravent la circulation des camions et nuisent à la collecte des matières résiduelles. Si les bacs sont trop près de ces obstacles, la **collecte peut ne pas être effectuée**. Nous vous rappelons qu'il est interdit de placer un obstacle, dont un panier de basket-ball, sur la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou aux abords d'un chemin public de manière à entraver la circulation.

Merci de votre collaboration

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-50-98****PROJET :** Fourniture de compteurs d'eau avec registres et d'un système de relève par radiocommunication**Description des biens et services :** Fourniture de compteurs d'eau avec registres et d'un système de relève par radiocommunication.**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :** M. Steeve Ruel tél. : 418 835-4943**Réception des soumissions :** **Avant 14 h**, heure en vigueur localement, le **25 août 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Aucune(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1^{er} lundi de juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Ce contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Les soumissionnaires peuvent obtenir les résultats de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) sur SÉAO (2) à compter du jour ouvrable suivant celui de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le directeur de l'approvisionnement
Vincent Vu

Fait à Lévis, le 21 juillet 2016

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-55-87****PROJET :** Services professionnels pour la recherche d'eaux parasitaires dans les réseaux d'égout**Description des services :** Services professionnels pour la recherche d'eaux parasitaires dans les réseaux d'égout de la ville par le biais de mesures de débits et d'essais à la fumée.**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :** Mme Pauline Demeule tél. : 418 835-4937**Réception des soumissions :** **Avant 11 h**, heure en vigueur localement, le **17 août 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Aucune(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1^{er} juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES****NOUVEAU À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016***Les services d'architecture et d'ingénierie seront couverts par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) à compter du 1^{er} septembre 2016. Les contrats de 100 000 \$ ou plus en architecture ou en génie devront alors être ouverts non seulement aux entreprises du territoire de la Ville, mais également à celles de l'ensemble de la province et à celles de l'Ontario.*

La soumission doit être présentée par un prestataire de services ayant, au Québec, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires) en en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le directeur de l'approvisionnement
Vincent Vu

Fait à Lévis, le 27 juillet 2016

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-55-100****PROJET :** Services professionnels en aménagement pour la réalisation des plans et devis d'une halte historique mettant en valeur les anciens moulins Breakey**Description des services :** La Ville de Lévis désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire en aménagement, en environnement, en patrimoine et en génie civil pour effectuer l'aménagement d'une halte historique, et prendre en considération le volet environnemental du projet de mise en valeur des vestiges des anciens moulins Breakey.**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :** Mme Pauline Demeule tél. : 418 835-4937**Réception des soumissions :** **Avant 11 h**, heure en vigueur localement, le **26 août 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Le secteur visé est libre d'accès.(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1^{er} lundi de juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES****NOUVEAU À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016***Les services d'architecture et d'ingénierie seront couverts par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) à compter du 1^{er} septembre 2016. Les contrats de 100 000 \$ ou plus en architecture ou en génie devront alors être ouverts non seulement aux entreprises du territoire de la Ville, mais également à celles de l'ensemble de la province et à celles de l'Ontario.*

La soumission doit être présentée par un prestataire de services ayant, au Québec, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires) en en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.Le directeur de l'approvisionnement
Vincent Vu

Fait à Lévis, le 27 juillet 2016

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2016-55-103****PROJET :** Services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'un plan directeur de voirie 2016. Relevé et auscultation des chaussées**Description des services :** La Ville de Lévis désire retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en chaussées

sée afin d'effectuer l'auscultation et l'analyse de l'état des chaussées sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis, sur une longueur de chaussées à ausculter approximative de 882 km.

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :** Mme Pauline Demeule tél. : 418 835-4937**Réception des soumissions :** **Avant 11 h**, heure en vigueur localement, le **17 août 2016**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Aucune.(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'exception de la période débutant le 1^{er} lundi de juin jusqu'à la fête du Travail qui est de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES****NOUVEAU À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016***Les services d'architecture et d'ingénierie seront couverts par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) à compter du 1^{er} septembre 2016. Les contrats de 100 000 \$ ou plus en architecture ou en génie devront alors être ouverts non seulement aux entreprises du territoire de la Ville, mais également à celles de l'ensemble de la province et à celles de l'Ontario.*

La soumission doit être présentée par un prestataire de services ayant, au Québec, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires) en en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le directeur de l'approvisionnement
Vincent Vu

Fait à Lévis, le 27 juillet 2016

AVIS PUBLIC**ARRONDISSEMENT DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-OUEST****DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**La population est avisée qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui aura lieu le **mercredi 17 août 2016, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement, soit la salle multifonctionnelle de la Bibliothèque Albert-Rousseau sise au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur les demandes suivantes :**Dérogation mineure visant à :**

- Permettre pour les futurs terrains, rue du Pèlerin, lots 5 527 629 et 5 527 631, l'aménagement des espaces de stationnement à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne avant, alors que l'article 143 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit qu'un espace de stationnement, localisé en cour avant, doit être séparé de la ligne avant par une bande minimale de 2 mètres.

Usage conditionnel visant à :

- Permettre aux 263-265, route Marie-Victorin, Lévis, lot 2 287 199, l'usage garde d'enfants (garderie), dans un bâtiment existant.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes.

Hélène Jomphe
Chef de service

Donné à Lévis, ce 27 juillet 2016

AVIS PUBLIC**AVIS SUR LA CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT RV-2014-13-31**

Le 7 juillet 2014, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2014-13-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement du terrain du club de golf La tempête)

Ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2012-11-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, a pour objet de créer la zone L1961 à même une partie de la zone A1805, d'autoriser la classe d'usages L300 dans cette zone, de prévoir les normes d'implantation et celles relatives aux terrains et au bâtiment principal et d'adopter des dispositions visant à limiter les interventions humaines dans cette zone qui est comprise dans le bassin versant de la prise d'eau de la Ville installée dans la rivière Chaudière.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis, à l'exception du nouvel article 266.14 introduit par l'article 4 de ce règlement qui n'a pas reçu l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La greffière par intérim
Marlyne Turgeon, avocate

Le 22 juillet 2016

AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT RV-2014-13-32

Le 7 juillet 2014, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2014-13-32 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de

développement révisé relatif à l'agrandissement du terrain du club de golf La tempête)

Ce règlement a pour objet d'assujettir, dans la nouvelle zone L1961, la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation pour certains travaux, à l'approbation de plans relatifs à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La greffière par intérim
Marlyne Turgeon, avocate

Le 22 juillet 2016

AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT RV-2014-13-33

Le 7 juillet 2014, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2014-13-33 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (règlements de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement du terrain du club de golf La tempête)

Ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2012-11-96, a pour objet de modifier les conditions de délivrance d'un permis de construction dans la nouvelle zone L1961.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis, en tenant compte que le nouvel article 266.14 introduit par l'article 4 du Règlement RV-2014-13-31 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement n'a pas reçu l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les change-

ments climatiques. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La greffière par intérim
Marlyne Turgeon, avocate

Le 22 juillet 2016

AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT RV-2016-15-65

Le 21 juillet 2016, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2016-15-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H1226 à même une partie de la zone P1227.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

La greffière par intérim
Marlyne Turgeon, avocate

Le 22 juillet 2016